

**Conseil Communautaire
Du 30 juillet 2020 à 18h00
À LISTRAC (salle des fêtes)**

Nous vous informons qu'en raison des mesures sanitaires actuelles, le Conseil ne peut accueillir qu'un nombre limité de personnes compte-tenu de la capacité de la salle. La séance reste ouverte au public dans la limite des places disponibles.

A l'ordre du jour :

• **Administration Générale**

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 22 juin 2020 ;
- Adoption du procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 ;
- Décisions du Président prises en application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 :

N°	Date	Visa S/P	Objet	Remarques
64-06-2020	19/06/20	30/06/20	Signature de conventions de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux	Mise à disposition de deux fonctionnaires territoriaux de la commune d'Avensan pour le service commun des ADS
65-06-2020	29/06/20	20/07/20	Modification de la délibération portant sur la fiscalité directe locale pour l'année 2020	Actualisation des bases d'imposition prévisionnelles suite à la notification de la Préfecture de la Gironde
66-07-2020	08/07/20	10/07/20	Modification de l'imputation comptable de la décision modificative n° 1 du budget principal	Imputation comptable confirmée par le Trésorier après le vote de la délibération n° 56-06-20 du 09/06/20

- Election de deux membres supplémentaires au sein du Bureau et modification de la composition du Bureau ;
- Création des commissions thématiques intercommunales ;
- **Désignation des élus communautaires au sein des commissions obligatoires :**
 - Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) ;
 - Election des membres de la commission pour les délégations de service public (CDSP) ;
 - Election des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;
- **Désignation des élus communautaires au sein des organismes extérieurs :**
 - Désignation des représentants au conseil d'administration et du représentant à l'assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) ENFANCE-JEUNESSE MEDULLIENNE ;
 - Désignation du représentant au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) TRIGIRONDE ;
 - Désignation des conseillers communautaires au Syndicat Mixte pour l'Elaboration, la gestion, la Révision du Schéma de COhérence Territoriale en Médoc (SMERSCOT) ;
 - Désignation des délégués de la CdC Médullienne au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional (PNR) Médoc ;
 - Désignation des conseillers communautaires au syndicat mixte du GIP Littoral ;
 - Désignation des conseillers communautaires aux syndicats de bassins versants ;
 - Désignation du représentant de la CdC Médullienne à la commission consultative Transition Energétique du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) ;
 - Désignation du représentant de la CdC Médullienne à la Commission Locale d'Information Nucléaire (CLIN) ;
 - Désignation d'un représentant de la CdC Médullienne au sein de l'association du cluster « Composite Nouvelle-Aquitaine » ;

- Désignation des conseillers communautaires au Syndicat mixte GIRONDE NUMERIQUE ;
 - Désignation du représentant de la CdC Médullienne au conseil d'administration du collège de Canterane de CASTELNAU-DE-MEDOC ;
 - Désignation des représentants de la CdC Médullienne au sein de GIRONDE RESSOURCES ;
 - Désignation des délégués auprès de la Mission Locale pour l'emploi ;
 - Désignation d'un Délégué représentant les élus et d'un Délégué représentant les agents de la CdC Médullienne auprès du Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS).
- **Finances**
 - Budget principal et budgets annexes : affectation définitive des résultats 2019.
- **Ressources Humaines**
 - Personnel Communautaire - Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint d'une Communauté de Communes de 20 000 à 40 000 habitants ;
 - Indemnités de fonction du président, des vice-présidents et des conseillers délégués.
- **Développement économique**
 - Aides aux entreprises impactées par la crise liée au COVID-19 : prolongation et élargissement du dispositif.
- **Informations**
- **Questions diverses**